

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 8 (1937)
Heft: 5

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Intérêts Économiques du Jura

BULLETIN DE L' A. D. I. J.

PARAISANT TOUS LES DEUX MOIS

Secrétariat et administra- tion : M. R. STEINER Delémont — Tél. 383/4	Présidence de l'A.D.I.J. : M. F. REUSSER Moutier — Tél. 94.007	Caissier de l'A.D.I.J. : M. H. FARRON Delémont — Tél. 161
---	--	---

Compte de chèques postaux : IVa 2086, Delémont. — **Abonnement annuel** : fr. 3.— ;
le numéro : fr. 0.50.— **Annonces** : S'adresser à l'Imp. du « Démocrate », Delémont. Tél. 51.

SOMMAIRE :

**Rapport sur la situation financière des communes du Jura
bernois, R. Steiner. — Contribution fédérale de crise.**

Rapport sur la situation financière des communes du Jura bernois

Le comité de l'Association pour la défense des intérêts du Jura a décidé en séance du 18 mars 1936 de faire une enquête sur la situation financière des communes municipales du Jura bernois, parce que les difficultés particulières de quelques-unes d'entre elles avaient provoqué de la part des autorités cantonales des mesures telles que leur autonomie avait été en fait supprimée et que ces mêmes mesures menaçaient de s'étendre à d'autres communes se trouvant dans des difficultés analogues.

En date du 8 juin 1936 un formulaire d'enquête avait été expédié à toutes les communes municipales des 6 districts de langue française du Jura bernois, soit à 134 communes. Le district de Laufon avait été laissé de côté pour des raisons d'économie (traduction et impression des formulaires d'enquête). D'autre part il ne connaissait pas la grande misère des communes industrielles du Jura horloger. Le délai pour le renvoi des formulaires, fixé d'abord au 15 juillet 1936, a dû être prolongé, l'établissement du rapport exigeant des fonctionnaires communaux un travail assez long. Il y eut un rappel le 18 août 1936 et jusqu'à la fin de l'année les rapports des communes sont rentrés assez parcimonieusement, non sans avoir provoqué un échange de correspondance important. Un dernier lot de réponses est encore